PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 JUIN 2021 À 19H30
SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil
En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du
Ministre de la Santé et des Services Sociaux
en date du 2 octobre 2020

À laquelle sont présents à cette séance :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.
La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

137-06-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 3 mai 2021, sans la présence du public

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la Santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil, sans la présence du public et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

138-06-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant un point #27.1 : Demande d'implantation d'une pancarte d'arrêt de moteur face au 115, rue de l'Église (route 139) à Roxton Falls.

Adoptée

139-06-2021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2021

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2021 tels que rédigés, en apportant toutefois les corrections suivantes :

- Résolution #108-05-2021 : (…) état d'urgence ~~s11anitaire~~ **sanitaire** (…)
- Résolution #127-05-2021 : (…) laissant un solde à verser ~~de 7 510~~$ **5 710$** aux Loisirs de Roxton Falls Inc.;

Adoptée

140-06-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	30 494.04$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 234.93$
VOIRIE MUNICIPALE	21 676.12$
HYGIÈNE DU MILIEU	28 044.60$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	3 742.35$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	19 400.99$
FRAIS DE FINANCEMENT	348.63$
IMMOBILISATIONS	2 927.48$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2021:	148 869.14$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juin 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

141-06-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public est absent, la directrice générale fait était des travaux réalisés en mai et de ceux à venir en juin 2021.

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mai 2021

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mai 2021, est remise à tous les élus.

142-06-2021 Intervention réalisée par le Service des premiers répondants de Roxton Falls le 11 mai 2021 : réclamation à adresser à la centrale CAUCA

CONSIDÉRANT QUE le Service des premiers répondants de Roxton Falls ont été appelé à intervenir sur les lieux d'un accident en date du 11 mai 2021 à 16h50 pour le 1 009, rang 9 au Canton de Roxton, mais que cette adresse est inexistante et que le lieu de l'intervention était hors du territoire couvert par le Service, le tout résultant d'une mauvaise répartition par la centrale CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention a généré des coûts de 92.72$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une facture de 92.72$ à la centrale CAUCA, concernant une mauvaise répartition, lors d'une intervention effectuée en date du 11 mai 2021 à 16h50, pour le 1 009, rang 9.

Adoptée

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Les questions écrites du public sont portées à l'attention du conseil en vertu de l'arrêté #2020-049. Pour cette séance, aucune question provenant du public n'a été adressée au conseil.

143-06-2021 Dépôt du « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020 »

CONSIDÉRANT QUE le maire faire état de son « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020 » :

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Second par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020 et d'en faire un publipostage qui sera distribué à toutes les adresses de la Municipalité du Village de Roxton Falls. Qu'une publication sur le site internet de la municipalité soit également prévue.

Adoptée

144-06-2021 <u>Règlement #02-2021, modifiant le règlement #08-2018, sur la gestion contractuelle : adoption du règlement</u>

ATTENDU QUE le Règlement numéro 08-2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 4 septembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Daniel Roy et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Marie-Eve Massé
Appuyé par Daniel Roy
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 <u>DURÉE DU RÈGLEMENT</u>

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2 <u>MESURES FAVORISANT LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES</u>

Le Règlement numéro 08-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3 <u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion: 03-05-2021
Projet de règlement déposé au conseil : 03-05-2021
Adopté ce: 07-06-2021
Publication: 17-06-2021
Entrée en vigueur: 17-06-2021

Adoptée

145-06-2021 Résolution fixant le taux d'intérêts pour les taxes impayées pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt a été fixé à 0% depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenant revenir à la normale en remettant en vigueur les intérêts pour les retards dans le paiement des versements de taxes, aussi par soucis d'équité envers la majorité des contribuables qui payent leurs taxes selon les échéances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer à 12%, le taux d'intérêts applicable aux taxes impayées, à compter du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée

146-06-2021 Vente de garage : autorisation visant la tenue de vente sur les terrains privés

CONSIDÉRANT QUE la Montérégie est maintenant passé au niveau orange et que les rassemblements de 8 personnes sont autorisés sur les terrains privés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la reprise des ventes de garages en conformité de la réglementation en vigueur.
Que l'information soit publicisée dans un prochain communiqué et en rappelant que le respect des normes sanitaires en vigueur demeure la responsabilité de chaque citoyen sur son terrain. Qu'il ne soit pas contre pas permis de tenir une vente de garage sur les terrains appartenant à la Municipalité

Adoptée

147-06-2021 Calendrier des séances du conseil : modification de la date de la séance du conseil du mois d'août 2021

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 peut être modifié par résolution et qu'il est opportun de déplacer la séance de conseil du mois d'août, afin qu'elle se tienne le lundi 2 août 2021 au lieu du lundi 9 août 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier modifié suivant soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021:

Le lundi 11 janvier 2021	Le mardi 2 février 2021
Le lundi 8 mars 2021	Le mardi 6 avril 2021
Le lundi 3 mai 2021	Le lundi 7 juin 2021
Le lundi 5 juillet 2021	**Le Lundi 2 août 2021** ~~Le lundi 9 août 2021~~
Le mardi 7 septembre 2021	Le lundi 4 octobre 2021
Le lundi 15 novembre 2021	Le lundi 6 décembre 2021

Adoptée

148-06-2021 Création d'une banque d'heure COVID : utilisation en cas de mise en isolement

CONIDÉRANT QU'il est opportun de créer une banque à même l'aide financière reçue par le gouvernement, visant à rémunérer un employé qui doit se mettre en isolement préventif, soit parce qu'il en attente d'un test COVID pour lui ou pour un membre de sa famille, ou si l'employé doit être en isolement, faisant suite à un diagnostic COVID pour lui-même ou un membre de sa famille;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heure servira à rembourser un maximum de 35 heures/employé et que si nécessaire, les heures subséquentes devront être à ses frais ou prises dans sa banque de temps de vacances ou de congés mobiles;

CONSIDÉRANT QUE l'employé qui a contracté la COVID en milieu de travail, est admissible aux prestations de la CNESST;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 1 500$, à même le fonds COVID, afin de créer une banque d'heure un employé qui doit se mette en isolement préventif, soit parce qu'il en attente d'un test COVID pour lui ou pour un membre de sa famille, ou si l'employé doit être en isolement, faisant suite à un diagnostic COVID pour lui-même ou un membre de sa famille. Qu'il soir prévu un maximum de 35 heures/employé et que si nécessaire, les heures subséquentes devront être à ses frais ou prises dans sa banque de temps de vacances ou de congés mobiles.

Adoptée

149-06-2021 Projet de réaménagement du bureau municipal : lancement du processus d'appel d'offres sur invitation

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre dans la planification du projet de réaménagement du bureau municipal, en lançant le processus d'appel d'offres sur invitation, auprès de trois entrepreneurs généraux de Roxton Falls.

Adoptée

150-06-2021 Élections municipales 2021 : Vote par correspondance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas permettre le vote par correspondance.

Adoptée

151-06-2021 Élections municipales 2021 : séance de conseil du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE pour 2021, la période de mise en candidature a été devancée et se déroulera du vendredi 17 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021 à 16h30, afin de faciliter les opérations du vote par correspondance;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met une grande pression sur le président d'élection, puisqu'il lui revient de décider si les candidats élus sans opposition le vendredi 1er octobre 2021, seront immédiatement assermentés ou non, ce qui déterminera qui aura le droit de siéger à la séance du conseil du lundi 4 octobre 2021, 3 jours après;

CONSIDÉRANT QUE normalement, ce sont les élus qui sont en poste qui siègent et prennent les décisions au conseil du mois d'octobre d'une année d'élection, puisque leur mandat n'est pas encore terminé et la période de mise en candidature non plus;

CONSIDÉRANT QUE peu importe la conclusion de la période de mise en candidature le 1er octobre 2021 à 16h30, le conseil est d'avis que ce sont tous les élus actuellement en poste, qui devraient siéger et prendre les décisions à la séance ordinaire de conseil du lundi 4 octobre 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander que ce soient les élus actuellement en place qui siègent et prennent les décisions lors de la séance ordinaire de conseil du 4 octobre 2021, peu importe l'issue de la période de mise en candidature le 1er octobre 2021, afin qu'ils puissent terminer leur mandat.

Adoptée

152-06-2021 ADMQ : inscription à la Web diffusion au coût de 399$ plus taxes

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais d'inscription de la directrice générale à la Web diffusion de l'ADMQ, au coût de 399$ plus taxes.

Adoptée

153-06-2021 Lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : mise à jour du plan de financement au FRR

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose aux élus une mise à jour du plan de financement du projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché, lequel a été présenté au FRR (Fonds région et ruralité-Volet 1 Soutien au rayonnement des régions, lequel plan de financement fait état des coûts directs, les frais incidents, frais de financement, etc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan de financement mise à jour, concernant le projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché, lequel est présenté au Fonds région et ruralité -Volet 1 Soutien au rayonnement des régions, totalisant un montant de 533 383$.

Adoptée

154-06-2021 Règlement d'emprunt #03-2021, décrétant un emprunt et une dépense maximale de 535 000$, pour l'exécution des travaux visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché : AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 03-2021, décrétant un emprunt et une dépense maximal de 535 000$, pour l'exécution des travaux visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché.

Le dépôt du projet du règlement numéro #03-2021, décrétant un emprunt et une dépense maximale de 535 000$ pour l'exécution des travaux visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché, est également enregistré, séance tenante.

Adoptée

Hydro-Québec : lancement d'un programme aux municipalités pour subventionner l'achat et l'installation de bornes de recharges publiques
La directrice générale informe les élus du lancement d'un programme destiné aux municipalités pour subventionner l'achat et l'installation de bornes de recharge publiques. Une séance d'information est à venir en juin et les détails seront communiqués aux élus par la suite, pour valider la faisabilité du projet.

Projet d'amélioration du mobilier urbain : budget à allouer en 2021
La directrice générale sollicite le conseil pour allouer un budget de 10 000$ en 2021, afin de rajeunir le mobilier urbain. Un projet sera préparé par le directeur des travaux publics et présenté aux élus à une séance ultérieure.

155-06-2021 Journalier en voirie : allocation pour utilisation d'un appareil cellulaire

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un montant de 20$/mois au poste de journalier en voirie, afin de compenser pour l'utilisation d'un appareil cellulaire personnel servant aux fins de son emploi.

Adoptée

156-06-2021 Demande d'implantation d'une pancarte « Arrêtez votre moteur », face au 115, rue de l'Église (route 139) à Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE de nombreux véhicules, dont des véhicules lourds, se stationnement le long des résidences situées en face de la station-service située au 115, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt des moteurs des véhicules permettrait de procurer une certaine quiétude au secteur et aussi par soucis environnemental, il serait pertinent d'inciter les conducteurs à arrêter leur moteur lorsqu'ils se stationnement dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande au MTQ, afin de demander l'installation de pancartes « Arrêtez votre moteur », le long des résidences situées face à la station-service au 115, rue de l'Église (route 139) à Roxton Falls, approximativement entre les numéros civiques 88 à 116, rue de l'Église.

Adoptée

157-06-2021 Étude de rendement des étangs aérés : offre de services déposée par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose une offre de services visant l'étude de la capacité résiduelle des étangs de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche serait maintenant préalable à une demande d'autorisation à présenter au MELCC, spécifiquement pour une station d'épuration qui traite plus de débit et charges qu'initialement conçue mais qui rejette néanmoins un effluent conforme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de l'offre de service déposée, mais souhaite reporter l'attribution du mandat pour le moment;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à l'offre de service déposée par Les Services EXP Inc. pour le moment, concernant l'étude de rendement de la capacité résiduelle des étangs de la station d'épuration.

Adoptée

158-06-2021 Règles applicables en matière de droits acquis relativement au lotissement : avis juridique déposé par Me Caroline Pelchat

Il est résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de l'avis juridique préparé par Me Caroline Pelchat, concernant les règles applicables en matière de droits acquis relativement au lotissement.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est tenue sans la présence du public.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____

Signé à Roxton Falls, ce 7 juin 2021

Corr. Rés. #161-07-2021

159~~158~~-06-2021 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière